

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES



TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 107 A

A NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

Le 13 décembre 1967

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse
866 United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017
Plaza 1-5600

DESARMEMENT

Texte de la déclaration du représentant du Canada, E.L.M. Burns, à la Première Commission, lors de la discussion générale, sur la question du désarmement général et complet, interdiction complète des essais nucléaires et élimination des bases militaires étrangères, le mercredi 13 décembre 1967.

J'aimerais d'abord dire quelques mots au sujet du point 29B de l'ordre du jour, rapport du Secrétaire général sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et sur les incidences que pourraient avoir pour les Etats, tant sur le plan économique que sur celui de leur sécurité, l'acquisition et le développement plus poussé de ces armes (document A/6858). L'honorable Paul Martin, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, a décrit le rapport comme une contribution importante et constructive à l'examen international continu de cette question. Il y a certains points du rapport que ma délégation aimerait souligner.

La délégation du Canada désire d'abord féliciter chaleureusement les membres du Secrétariat qui ont élaboré ce rapport et remercier profondément les experts consultants qui ont participé à sa rédaction. Nous croyons qu'ils ont réussi de façon admirable à s'acquitter de la première partie de leur tâche qui consistait à décrire en termes clairs et précis, avec tout le poids que leur confère leur réputation comme autorités en la matière, les effets horribles que produirait l'utilisation des armes nucléaires et thermo-nucléaires. Personne ne peut nier que l'utilisation des milliers d'armes qui constituent actuellement l'arsenal nucléaire produirait la mort et la destruction sur une échelle inconcevable. Ces considérations ont été répétées si souvent qu'elles ont fini par perdre de leur force. Toutes vraies qu'elles soient, elles sont devenues ennuyantes à entendre. Le monde en est rendu au point où il préfère faire le sourd, les oublier complètement. Il serait bon, pour mettre un frein à cette dangereuse tendance, que tous les membres de la Commission lisent et relisent les premiers chapitres du rapport du Secrétaire général. Cette lecture devrait nous amener, du moins je l'espère, à prendre conscience de la gravité de la question que nous avons à examiner. Il s'agit véritablement d'une question de vie ou de mort pour des

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all personnel activities. It emphasizes that such records are essential for ensuring the integrity and security of the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the specific procedures for handling sensitive information. It details the steps that must be followed to ensure that such information is protected from unauthorized access and disclosure.

3. The third part of the document provides a detailed overview of the organization's security protocols. It covers a wide range of topics, including physical security, information security, and personnel security. Each section provides clear instructions and guidelines for all personnel to follow.

taines de millions d'hommes et de femmes; il pourrait même s'agir de la dislocation ou de la destruction de la vie civilisée telle que nous la connaissons. La guerre nucléaire nous semble pourtant la seule issue à la course aux armements. Se borner à soulever des prétextes de sécurité nationale et de prestige et refuser toute mesure susceptible de mettre un frein à l'expansion de la course aux armements, c'est voter en faveur d'une guerre nucléaire, guerre qui pourra survenir dans plusieurs années, mais qui surviendra sûrement.

J'aimerais attirer l'attention sur les sections portant sur les incidences que pourrait avoir sur le plan économique et sur celui de la sécurité, l'acquisition d'armes nucléaires, en soulignant toutefois que nous espérons encore qu'un traité de non-prolifération sera ouvert à la signature bientôt. Le rapport du Secrétaire général signale les incidences et les problèmes qu'impliquent la décision de devenir une puissance nucléaire et s'élève fortement contre une dispersion accrue des armes nucléaires.

Il ne fait aucun doute que le coût économique de l'acquisition d'armes nucléaires serait très élevé; un armement nucléaire modeste exigerait une dépense annuelle additionnelle de \$170 millions. On peut toutefois considérer cette estimation comme conservatrice puisque, comme le note le rapport, ce chiffre a été établi par rapport aux dépenses gouvernementales pour la défense, l'enseignement et la santé et que ces dépenses sont calculées de façon différente et sujettes à des taux de change différents selon les endroits. De plus, les dépenses pour la défense varient d'année en année et leur proportion varie d'un pays à l'autre. J'estime que nous devrions prêter attention non pas aux statistiques, mais plutôt aux observations des experts sur le coût probable d'un tel armement. Un grand nombre de facteurs variables indiquent que le coût d'armes nucléaires serait en fait beaucoup plus élevé que \$170 millions par année. Certaines des variables mentionnées dans le rapport sont: l'accroissement des coûts auxquels on s'attend dans les pays qui ne possèdent pas une grande capacité scientifique, technique et industrielle; la probabilité que, après l'acquisition d'un premier armement nucléaire non perfectionné, une demande pour des armes nucléaires plus poussées se fasse sentir; le risque de devoir remanier considérablement et à grand frais les systèmes; et l'effet relativement plus grand du détournement des fonds d'une utilisation pacifique vers des utilisations militaires dans les pays en voie de développement qui possèdent un niveau de vie relativement peu élevé. Il convient de noter que le rapport signale que l'acquisition d'un système d'armes nucléaires pourrait, en certaines circonstances, coûter entre \$800 et \$900 millions par année pendant la période de dix ans nécessaire au développement du système plutôt que \$170 millions.

Il ne fait aucun doute pour nous que le coût du développement d'un système d'armes nucléaires serait très élevé, quel que soit le pays et quel que soit son niveau de développement. Supposons pourtant pour un instant qu'un pays estime qu'il peut se permettre une telle dépense; l'acquisition d'un arsenal nucléaire accroîtrait-elle la sécurité de ce pays?

[The text in this block is extremely faint and illegible, appearing as a dense field of light gray speckles and noise. It is likely a scan of a document page with very low contrast or significant degradation.]

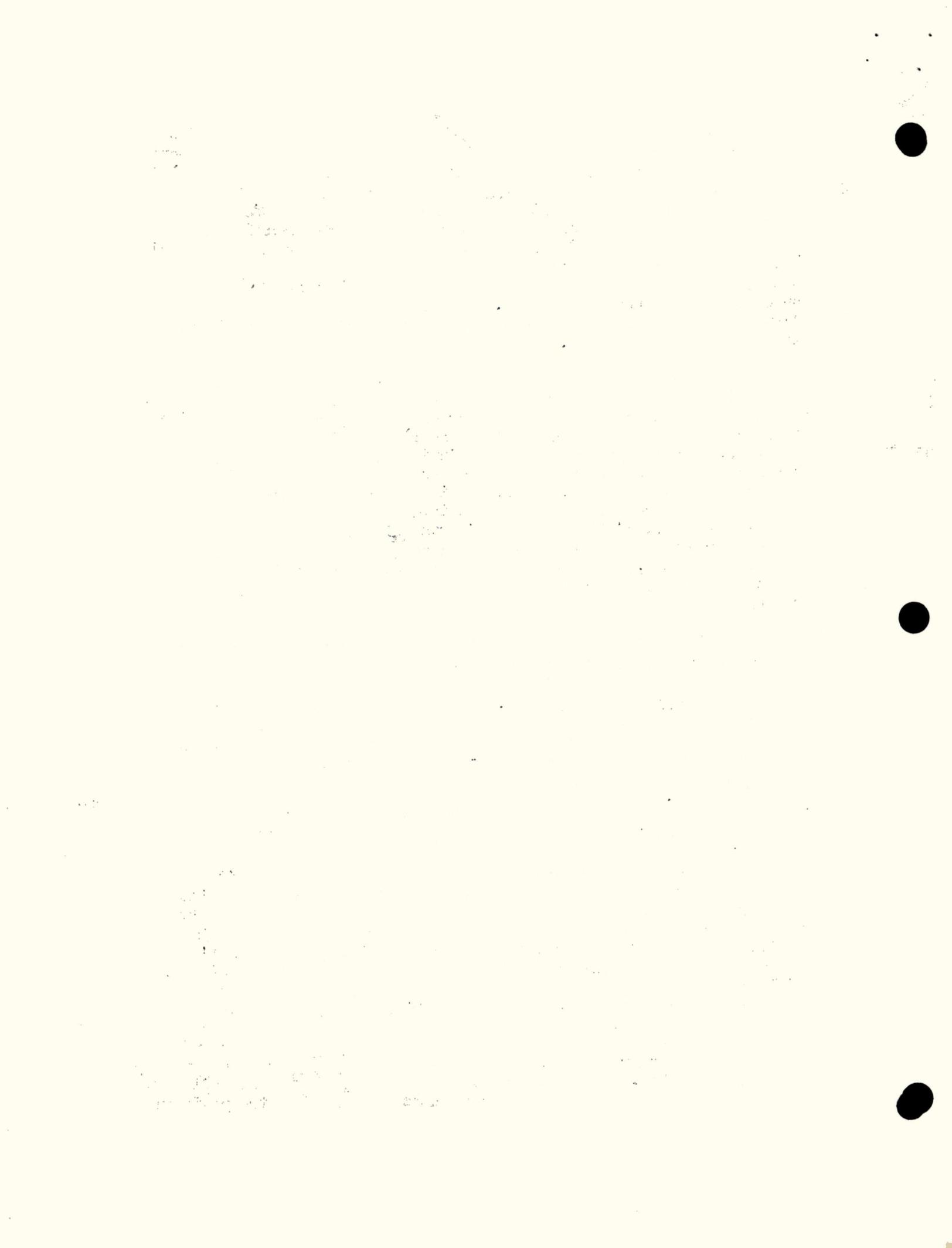


En ce qui concerne la sécurité, le rapport signale plusieurs points qui nous semblent avoir une signification profonde. Les auteurs du rapport font remarquer qu'il est possible pour un pays de jouir à la fois du prestige et de la sécurité sans être une puissance nucléaire et, d'autre part, que la possession par un pays d'armes nucléaires ne constitue pas nécessairement une garantie contre le déclin de son influence politique. Bien plus, même les puissances nucléaires n'ont pas réussi à exercer une influence politique et économique d'une façon efficace et constante; elles n'ont même pas réussi à empêcher les Etats non nucléaires de s'opposer à elles. Dans ces cas, la simple possession d'armes nucléaires n'a pas aidé aux puissances nucléaires à réaliser leurs objectifs nationaux.

En tant que pays possédant une industrie nucléaire bien développée, mais orientée strictement vers des utilisations pacifiques, le Canada est d'avis, comme les auteurs du rapport, que la dispersion et la croissance des armes nucléaires ne règle pas le problème de la sécurité. Le monde fait face aujourd'hui au dilemme suivant: ou bien continuer la course aux armements et ainsi accroître l'insécurité et se retrouver dans un cercle vicieux, ou bien prendre des mesures de contrôle des armes et de désarmement susceptibles d'accroître la sécurité internationale et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que le moment est venu d'entreprendre ce contrôle des armes et le désarmement, en commençant par un traité de non prolifération qui devrait être suivi d'autres mesures de contrôle des armes ou de désarmement.

J'aimerais mentionner une initiative très heureuse qu'a prise le Secrétaire général dans le cadre des négociations sur le désarmement. Je veux mentionner la rédaction et la publication du livre "The United Nations and Disarmament 1945-65". Ce livre fait de façon concise l'historique des négociations de désarmement durant ces années; en fait, en dépit du titre, l'historique se poursuit jusqu'en 1967. Le volume contient les documents les plus importants des négociations et constitue un document de base pour toute personne qui s'occupe de la question du désarmement. J'en recommande donc la lecture à tous les membres de la Commission qui ne l'ont pas encore lu, et, au nom des autorités du Canada, je tiens à remercier le Secrétaire général pour cette réalisation.

Comme nous le révélait le rapport provisoire du Comité des Dix-Huit Puissances sur le Désarmement, nous n'avons consacré qu'une faible partie de nos longues sessions de cette année aux sujets d'une conférence générale sur le désarmement, de la cessation des essais nucléaires et de l'élimination des bases étrangères comme nous l'avait recommandé instamment des résolutions de la 21ème Assemblée générale. L'élaboration d'un traité visant à prévenir la dispersion accrue des armes nucléaires avait priorité, et cela n'était que juste, selon la délégation du Canada. Ainsi, sur les sujets mentionnés, aucune des délégations des Etats membres du Comité des Dix-Huit puissances sur le Désarmement ne pourra faire pratiquement autre chose que de répéter ce qui a déjà été dit. La délégation du Canada estime toutefois qu'il est utile que soit inscrit aux dossiers de cette Commission notre position



en ce qui concerne les importantes questions dont traitent les résolutions 2162C, 2163 et 2165 de la 21ième Assemblée générale.

Une raison qui justifie cela, c'est qu'une fois que la Commission ou un autre organe approprié des Nations Unies aura réussi à compléter l'étude d'un traité de non-prolifération, ce qui, nous l'espérons, devrait se produire en 1968, nous devrions décider sur quelle mesure de désarmement nous nous pencherons. Quelle sera alors la mesure qui nous offrira le plus de chances de faire de nouveaux progrès? Selon la délégation du Canada, il est reconnu que, comme nous venons juste de l'affirmer, un traité de non-prolifération devra être suivi, et le plus tôt possible, par d'autres mesures de contrôle des armes ou de désarmement qui freineront, sinon feront cesser, la course aux armements et notamment aux armes nucléaires. De telles mesures augmenteraient la confiance entre les nations et amélioreraient les chances de conclure un accord sur un désarmement général.

En viendra-t-on un jour à une entente sur un désarmement général? Il y a maintenant huit ans qu'on a adopté la Résolution 1378(XIV) qui énonçait quels devaient être les buts des négociations de désarmement sous l'égide des Nations Unies. Malheureusement, nous n'avons guère fait de progrès bien que l'URSS ait présenté un projet de traité et les Etats-Unis un programme, destinés à fixer les principes qui jalonnent la route à suivre vers le désarmement. Aucun des membres du Comité des Dix-Huit n'a toutefois mis en doute la validité du but. Cet organisme étudie les possibilités d'en arriver à un désarmement général depuis sa création en 1961, date à laquelle et le Comité et les principes qui devaient guider ses délibérations ont été sanctionnés par une résolution de la 16ème Assemblée générale. Ce n'est pas le but que l'on remet en question, mais la façon d'en entreprendre la réalisation et de faire les premiers pas vers lui. La résolution 2162C (XXI) disait entre autres:

"Prie la Conférence du Comité des Dix-Huit puissances sur le désarmement de continuer à déployer de nouveaux efforts en vue d'accomplir des progrès substantiels vers la réalisation d'un accord sur la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace ainsi que sur les mesures connexes, en particulier sur un traité international visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et sur le parachèvement du traité interdisant les essais d'armes nucléaires, à l'effet d'y inclure les essais souterrains d'armes nucléaires."

Dans sa déclaration à la 1546e séance, le 11 décembre, le sous-ministre des Affaires étrangères de l'URSS a révélé l'opinion des autorités de ce pays sur l'absence de progrès, au Comité des Dix-Huit, vers une entente sur un projet de traité de désarmement général et complet. Il a rejeté le blâme sur les Etats-Unis et leurs alliés. Nous ne voulons pas nous lancer dans une controverse sur ce sujet. Toutefois, nous voulons indiquer que le point sur lequel nous sommes essentiellement en désaccord, le noeud de l'impasse dans laquelle

1941

1942

1943

1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

sont les négociations sur un désarmement général et complet, c'est la façon d'amener les grandes puissances à réduire et à éliminer finalement leur arsenal nucléaire. A l'heure actuelle, comme nous le savons tous, la course aux armements se poursuit à un rythme accéléré. Je voudrais rappeler à la délégation de l'URSS que, malgré ses déclarations, une course aux armements se fait à deux, et qu'aucune des surpuissances n'est entièrement exempte de blâme dans cette relance continuelle quand on considère les craintes auxquelles cette course donne lieu dans le monde. J'aimerais rappeler la déclaration de la représentante de la Suède lors de notre 1545e séance, le 11 décembre :

"Je ne crois pas qu'il soit possible d'écarter d'un discours sur le désarmement aux Nations Unies une allusion à la nouvelle récente de la mise au point de nouveaux dispositifs nucléaires à des fins militaires de la part des deux surpuissances. Contrairement à l'espoir de l'humanité toute entière, les gouvernements des grandes puissances n'ont pas été même en mesure de commencer des discussions sur une restriction mutuelle pour la mise au point et la mise en place des missiles nucléaires et des anti-missiles. Les deux grandes puissances semblent plutôt avoir décidé de consacrer des sommes nouvelles au perfectionnement et à l'augmentation de leurs capacités en armes nucléaires stratégiques de la catégorie défensive aussi bien qu'offensive. Ceci ne peut manquer d'avoir un effet psychologique très regrettable et très décourageant, qui, peut-être, arrive déjà à affaiblir les espoirs de cette génération qui, sur le plan politique est témoin d'une réduction des risques de guerre entre les grandes puissances et qui souhaiterait donc les voir se livrer à un désarmement nucléaire progressif. Il ne sert à rien de camoufler la sombre réalité, c'est-à-dire que des indices révèlent le contraire, à savoir qu'elles se livrent à une course aux armements."

Peut-on réellement mettre fin à cette course aux armes nucléaires? En janvier 1967, les Etats-Unis ont proposé par la voie diplomatique de discuter avec l'URSS la cessation par entente de la production et du développement des missiles offensifs et défensifs. A ce moment-là, on avait l'impression que l'URSS avait donné son accord de principe, mais depuis, la question en est restée à un point mort. La course aux missiles nucléaires doit-elle se poursuivre jusqu'à ce que toutes les parties concernées en viennent à se mettre d'accord sur un traité de désarmement général et complet? Espérons que non. D'autre part, les chances d'en arriver à un désarmement général et complet seraient beaucoup meilleures si on réussissait, grâce à un accord préliminaire entre les puissances nucléaires, à mettre fin à la course aux missiles et aux armes nucléaires.

Au tout début de la liste des mesures partielles qui pourraient nous permettre d'en arriver éventuellement à un désarmement général et complet se trouve un traité sur la suspension de tous les essais nucléaires et thermonucléaires, en d'autres mots, l'interdiction complète des essais. Ce serait être moins que réaliste que de prétendre

qu'on a de bonnes chances de conclure un tel traité. D'une part, les représentants des puissances nucléaires au Comité des Dix-Huit ont révélé que leurs pays favorisaient la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires qui puisse être vérifié de façon convenable. D'autre part, les Etats-Unis et l'URSS poursuivent leurs expériences nucléaires souterraines alors que la Chine et la France font leurs essais dans l'atmosphère. L'obstacle le plus évident à la conclusion rapide d'un traité de désarmement général et complet est l'absence d'un accord sur ce qui constituerait une vérification satisfaisante. Comme l'a fait remarquer la représentante de la Suède, Mme Myrdal, à la 332e séance du Comité des Dix-Huit cette année, le problème, c'est que les uns soutiennent que des inspections sur place sont nécessaires pour assurer le respect du traité, alors que les autres prétendent que les moyens actuels de détection et de vérification dont disposent les pays sont suffisants et qu'on n'a pas besoin d'avoir recours aux inspections sur place. Il existe toutefois une lueur d'espoir. Des progrès sont réalisés, et différents pays, par exemple les Etats-Unis, poursuivent des programmes de recherches **poussées et actives** dont le résultat sera, nous l'espérons la mise au point de méthodes de vérification au moyen d'instruments généralement acceptables. La délégation du Canada est pour sa part d'avis que l'on doit poursuivre ces recherches et diffuser internationalement les renseignements qu'on en retirera. Qui sait, comme je le déclarais au Comité des Dix-Huit, si un tel échange de renseignements et d'idées ne contribuera pas à l'établissement d'une confiance et d'une compréhension mutuelles nécessaires pour faciliter l'accord sur les aspects politiques d'un traité interdisant complètement les essais nucléaires. C'est pourquoi le Canada a joué et continue de jouer un rôle actif dans le "club de détection sismique" suggéré à l'origine par la Suède et recommandé par la résolution 2032 (XX).

En relation très étroite avec la question d'un traité interdisant complètement les essais nucléaires sont le développement et la production de missiles balistiques à la fois offensifs et défensifs qui se poursuivent. Les essais nucléaires et thermonucléaires sont une condition presque essentielle à la mise au point de telles armes. Nous nous inquiétons actuellement des décisions qu'ont prises l'URSS et les Etats-Unis de développer et de déployer des systèmes de défense anti-missiles. A notre grand regret, il nous faut avouer que ces décisions annoncent une nouvelle "escalade" dans la course aux armes nucléaires.

On peut admettre raisonnablement qu'un pays prenne toutes les mesures qu'il considère essentielles à sa sécurité, il s'agit en ce cas-ci de l'installation de systèmes de défense anti-missiles, mais il ne faut pas oublier qu'en plus des dépenses requises pour obtenir la protection désirée, la protection elle-même en ce cas pourrait bien créer un déséquilibre militaire dont les résultats sont impossibles à déterminer. Il est fort probable toutefois que cela aurait pour effet d'inaugurer une nouvelle phase de la course aux armements, entraînant le développement encore plus poussé et des missiles défensifs et des

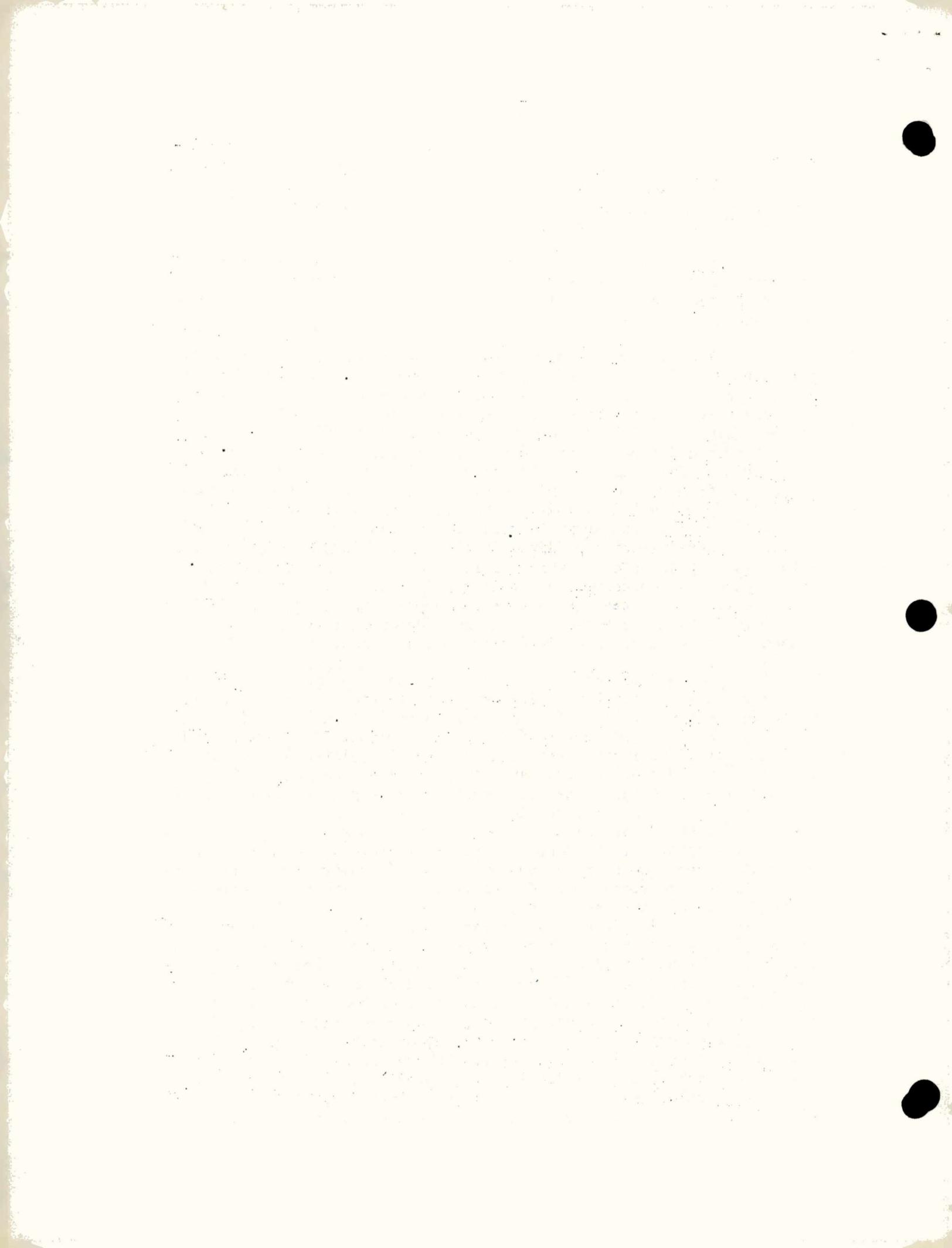


missiles offensifs. Quel serait le résultat de tout cela? Un gaspillage sur grande échelle sans que les pays engagés dans cette course mortelle pour la possession du plus grand pouvoir de destruction ne soient guère plus en sécurité.

Nous espérons que les puissances nucléaires en cause se mettront d'accord pour se rencontrer dans le but d'étudier la possibilité de mettre fin à la dernière et très déplorable version de la course aux armements.

Il existe une autre mesure qui, selon mon gouvernement, devrait permettre de réduire considérablement la course aux armements tout en constituant un pas additionnel vers le désarmement. Je fais allusion à la cessation, sous contrôle international, de la production de matières fissiles et à l'affectation à des fins pacifiques du stock de ces matières que l'on a accumulé pour la fabrication d'armes. Je n'ai pas besoin de faire en détail l'historique de cette proposition. Qu'il me suffise de dire que, d'après nous, la mise en pratique de la mesure mentionnée plus haut à la suite d'un accord sur un traité de non-prolifération prouverait la volonté des puissances nucléaires d'en arriver au désarmement nucléaire. La mise en pratique de cette mesure aurait aussi pour effet de rassurer les signataires non nucléaires qui auraient dû renoncer au droit de posséder des armes nucléaires. Finalement, ce serait mettre davantage en pratique les recommandations de l'Organisation des Nations Unies sur l'opportunité de se mettre d'accord sur des mesures collatérales de désarmement.

Il y a deux points en particulier de la proposition que le Canada considère spécialement intéressants. Le premier, c'est que le reste du monde pourrait bénéficier d'une distribution à des fins pacifiques d'une grande quantité d'uranium enrichi. Le Canada possède déjà une bonne expérience dans le domaine de l'assistance nucléaire à des fins civiles à différents pays et nous sommes donc particulièrement conscients des avantages que peut procurer l'énergie nucléaire dans le domaine du développement économique et social. Le deuxième, c'est que les méthodes de vérification mises au point par les Etats-Unis sont, selon nous, relativement simples et discrètes. L'URSS n'a pas jusqu'ici accepté ce point de vue et les représentants soviétiques ont qualifié ces propositions de "contrôle sans désarmement" et prétendu que les méthodes de vérification serviraient en fait de camouflage à de l'espionnage à des fins militaires. Loin de partager cette opinion, nous nous rallions au contraire à celle du représentant des Etats-Unis au Comité des Dix-Huit, M. William Foster, qui a soutenu à la 256e séance que prétendre que la réduction des armements nucléaires et l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie ainsi récupérée, de même que la destruction de ces armes nucléaires, n'avaient rien en commun avec le désarmement, c'est avancer que le freinage n'a rien à voir avec l'arrêt. Selon lui, si l'on avait étudié la question de la réduction de la production de matières fissiles quand elle a été soumise pour la première fois, l'arsenal des Etats-Unis n'aurait jamais atteint le niveau d'aujourd'hui; si l'on



ne trouve pas le moyen d'arrêter cette prolifération dans un avenir rapproché, les quantités d'armes nucléaires iront sans cesse augmentant accroissant les risques déjà grands de mort et de destruction.

Nous sommes toujours persuadés que l'URSS acceptera un jour de reconsidérer ses objections à la mesure mentionnée, ce qui nous fournirait une excellente occasion de freiner la course aux armements.

Me permettez-vous en terminant de dire quelques mots sur l'élimination des bases militaires étrangères dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Comme nous le savons tous, la priorité accordée aux négociations d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires a empêché le Comité des Dix-Huit d'examiner à fond ce sujet. L'opinion de la délégation du Canada sur cette question se résume en quelques mots et elle repose sur le respect de deux principes: 1) le droit des Etats souverains à conclure des arrangements pour leur défense comprenant, s'ils le désirent l'établissement de bases militaires sur leur territoire, et 2) la non-intervention dans les affaires internes des autres Etats. Le Canada a toujours soutenu que des mesures convenablement contrôlées sont encore le meilleur moyen d'en arriver à un désarmement général et complet. Les propositions concernant les bases militaires qui ont été faites jusqu'ici ne répondent pas à ces critères. Elles exigent de l'Ouest le sacrifice d'un certain nombre de mesures destinées à assurer sa sécurité sans imposer des obligations correspondantes à l'URSS et à ses alliés. Le Canada est d'avis que les bases militaires étrangères devraient être et seront éliminées dans le cadre d'un désarmement général. N'oublions pas que plusieurs bases ont été abandonnées au cours des dix dernières années par suite d'une diminution de la tension internationale et de la modification de l'équilibre stratégique; nul doute que nous verrons la disparition de plusieurs autres bases si les relations internationales s'améliorent.

